

## Compte Rendu du CA de l'UL du 15/12/2020 par le SNPTES

Le CA débute à 9h10

Procurations : 5.

### 1. Informations du Président

Président : adaptations COVID : les élections prévues en novembre n'auront pas lieu avant le printemps prochain (sous forme électronique). Les mandats sont prolongés jusqu'à fin mars 2021.

L'UL est dans la vague C d'évaluation, l'HCERES a proposé de décaler d'un an toutes les vagues, et le MESRI a priori a accepté. Cela nous donne de l'air, mais il ne faudrait pas que cela nous procure du travail supplémentaire (pas de modification de la période d'évaluation sur laquelle on doit remonter les données).

Une représentante du Collège A demande si le mandat des Directeurs d'Unités est prolongé d'un an

Président : on va attendre d'avoir les informations, mais ça ferait partie des possibilités.

La LPR est adoptée, mais des interrogations sont apparues, liées aux amendements du Sénat. Les crédits supplémentaires de notre notification (+1 à +2 M€) doivent correspondre aux revalorisations de salaires. Abondement important de l'ANR, entre LPR et plan de relance.

CPER décalé après les élections régionales (plutôt prévues en juin 2021 mais pas encore arrêtées). Nous avons eu hier les résultats du plan France relance : 47 M€ retenus pour la Lorraine, 25 pour le CROUS et 22 pour l'UL, plutôt mieux que dans d'autres régions.

Réflexion pour une conférence annuelle avec l'ensemble des collectivités du territoire.

Création de la filiale : le processus a été arrêté pour le moment, le projet sera repris avec un GT en janvier, et un nouveau projet sera présenté au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Les vœux du Président se feront à distance cette année.

Deux textes soumis par la Présidence à l'approbation des administrateurs, pour exprimer d'une part le besoin qu'on retrouve les étudiants, notamment les plus fragiles, dans nos locaux, et d'autre part pour évoquer que nous subissons les accumulations de réformes sur le terrain, avec des états transitoires liés à des expérimentations successives, et que nous avons besoin dans les universités d'un cadre clair et stable.

Un représentant des Collectivités indique que par principe, il ne soutient pas la contestation de lois votées au niveau national par des instances représentatives comme le Sénat. Pour la dérogation par rapport à la qualification, la demande doit être faite par le CA de l'Université, pour une durée limitée et un nombre de disciplines limité, et doit également faire l'objet d'une évaluation si acceptée, ce n'est donc pas une obligation. La motion ne reflète pas le texte voté et donc il votera contre.

Un représentant du collège A ne souhaite aucune ambiguïté sur le retour en présentiel des étudiants, mais avec des mesures adaptées bien sûr. Il est très favorable à cette partie. Pour la partie liée au CNU, il est assez jacobin et préférerait des dérogations nationales plutôt que locales. Quelle est la position du CNU ? D'autres universités vont-elles voter des motions comme la nôtre ?

VP CA : défend l'unicité de la motion qui dépasse le cadre particulier de telle ou telle loi, on peut afficher son désaccord contre une loi tout en l'appliquant, nous sommes encore en démocratie. Le souci est plus la vision que le gouvernement donne à l'enseignement supérieur en France. On a l'impression d'être la cinquième roue du carrosse dans l'enseignement français. Après quoi sommes nous en train de cavalier jour après jour pour remplir nos missions ? Pas de sens.

Président : un GT a été organisé avec la DGESIP suite aux annonces du gouvernement d'un élargissement possible de l'accueil des étudiants. Cela tournait autour d'un accueil plus important pour les néo-bacheliers et primo entrants, avec un taux de jauge à 50%, une gestion des flux, etc. Mais nous n'avons pas encore de retour sur le dossier. Entend bien les oppositions, mais notre motion ne demande pas le retrait, ne dit que nous n'allons pas appliquer la loi. Elle demande une concertation.

Le représentant des Collectivités trouve que contester une loi revient à demander son retrait.

Président : des motions ont été ou vont être adoptées ailleurs sur la question de la reprise. Il ne souhaite pas découper en deux cette motion.

Un représentant du Collège B est plutôt favorable à cette motion, on critique plus la forme que le fond. Course à l'échalote qui épuise le personnel, on empile les réformes sans mesurer leurs conséquences. Pour la qualification, la façon dont l'amendement est apparu est critiquable. Préfère toutefois la première version de la motion à la dernière. Aurait quand même préféré deux motions séparées.

Président : entend les oppositions, et propose de s'exprimer sur la version 1 de la motion.

**Vote : 1 contre, autres pour.**

***Votre représentant s'est prononcé pour cette motion, le SNPTES approuvant les propositions de cette motion.***

## **2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 3 novembre 2020**

Vote : unanimité pour.

### **Enjeux stratégiques**

#### **3. Organisation de l'Établissement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire :**

##### **3.1 Plan de Continuité de l'Établissement (PCA)**

##### **3.2 Cadrage du second semestre universitaire 2020-2021 en formation**

Président : depuis quelques jours, on constate une remontée des cas positifs de Covid dans les quatre départements lorrains, ce qui n'est pas très rassurant. Pour les universités, 1<sup>ère</sup> hypothèse évoquée : une reprise progressive en présentiel à compter de début février 2021 (point le 20 janvier). Une discussion est en cours pour une reprise anticipée des enseignements en présentiel pour les étudiants les plus fragiles. En l'état, nous restons dans le cadre du décret du 29 octobre 2020 (cours à distance, maximisation du télétravail, accès aux BU et salles informatiques sur rdv, etc.). Mise en place d'une nouvelle campagne de tests à la rentrée de janvier.

Au second semestre, on reste sur une contrainte de densité à 50% pour l'instant. Entre 200 et 400 étudiants seront recrutés dans le cadre du tutorat, de la méthodologie et de l'appui pédagogique. De façon générale, l'enseignement se poursuit à distance sauf les TP.

DGS : le PCA est toujours valide, document de référence de l'Établissement. On doit amender ce PCA car on est dans une situation hybride pas définie dans le premier PCA d'avril 2020.

**Vote : 3 abstentions, autres pour.**

## **Affaires Financières**

### **4. Budget Rectificatif 2020**

VP CA : les budgets 2020 et 2021 devront être vus comme un tout du fait de la pandémie dont nous n'avons pas encore mesuré tous les effets budgétaires.

Directeur DBF : événement particulier : création du fond de solidarité. Les indicateurs financiers du BR20 annoncent un résultat prévisionnel de +3,4 M€, mais c'est un élément anormal qui cache la dégradation de nos comptes. Un prélèvement sur le fond de roulement (FdR) de 5,4 M€ est prévu.

Des décalages d'engagement ont eu lieu, dans le temps, mais on a également observé une réorientation des moyens de fonctionnement non utilisés vers de l'investissement. Les niveaux de consommation des Crédits de Paiement (CP) sont inférieurs à ceux de 2019 (-10,5 M€), mais le contraire devrait s'observer début 2021. On a encore une surestimation de nos prévisions : 607 M€ de CP (-13,5 par rapport au Budget Initial), 616 M€ d'Autorisations d'Engagement (AE) soit -0,6 M€ par rapport au BI. 83,5 M€ de CP de fonctionnement, -11,1 M€ par rapport au BI, à la fois par des transformations de fonctionnement vers l'équipement mais également par des décalages des opérations pluriannuelles, les dépenses se feront plutôt en 2021.

Nous avons un maintien des recettes, à la fois de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP), nous avons d'ailleurs reçu ce matin 2,5 M€ pour (a priori) prise en charge de la crise sanitaire, mais aussi des recettes de subventions qui ont continué à être versées normalement. On constate une baisse sur la taxe d'apprentissage et sur la valorisation, mais une hausse des recettes de la formation professionnelle. Au final, 614 M€ de recettes sont attendus. Notre solde budgétaire augmente de 6,8 M€ du fait principalement des reprogrammations des opérations pluriannuelles (+14,3 M€ par rapport au BI). Un abondement de notre trésorerie de 7,6 M€ est prévu fin 2020 (niveau de trésorerie à 94 M€ fin 2020, soit 59 jours de charges décaissables de fonctionnement).

Un représentant BIATSS intervient pour signaler que la Présidence explique que nous sommes en tension, et lui demander si elle considère qu'un gel de poste soit une solution.

VP CA : ne comprend pas la question, notre politique est de limiter ces gels. Adressez-vous au MESRI pour que notre dotation augmente...

Une représentante du Collège A si demande si on ne risque pas une baisse des recettes de contrats en 2021 ?

Directeur DBF : on a des effets masquants en effet, pas d'alerte en 2020 car les financeurs sont au rendez-vous, mais effectivement en 2021, la question peut se poser.

Un représentant du Collège B trouve que le gel de postes met les choses sous tension et crée de la souffrance, l'alignement sur la politique gouvernementale n'est pas une solution, il faut aller contre cela.

VP CA : vous suggérez qu'on laisse filer le déficit jusqu'à passer sous tutelle du Rectorat ? Il faut bien financer les évolutions du GVT par exemple, soit +3 M€ qui s'empilent année après année.

Président : il y a quand même des sommes non négligeables apportées pour la recherche, mais pour ce qui est de l'enseignement supérieur, les moyens baissent. À partir de 2024, une diminution des étudiants dans le supérieur est prévue, donc la période n'est pas favorable pour mettre des moyens. Nous ne pouvons pas publier plus d'emplois que la masse salariale (MS) apportée ne nous permet de payer de salaires. Nous faisons remonter régulièrement le problème, mais le MESRI nous oppose des fins de non-recevoir.

**Vote : unanimité pour**

## **5. Budget Initial 2021 dont**

### **a. Programmation triennale 2021-2023 des travaux du Programme Pluriannuel des Investissements Immobiliers (PP2I) de l'Université de Lorraine**

### **b. Taux dérogatoires des Frais de Gestion, Service et Environnement (FGSE) applicables aux recettes non affectées en Formation**

### **c. Plan d'Action des Achats 2021 (point annulé car intégré dans le point 6)**

Directeur DBF : exercice compliqué du fait de la crise sanitaire et des décalages qu'elle induit, de la progression des dépenses courantes de gestion et entretien des bâtiments, de la progression de la MS (+8 M€/an dont la moitié seulement financée par l'État), du maintien du soutien financier aux composantes, des urgences immobilières (fin du CPER et engagements obligatoires en 2021) et du plan de relance.

Les recettes sont stables par rapport à 2020 : la SCSP augmente de +1,8 M€ mais elle peut être abondée en cours d'année pour des actions spécifiques, certains financements publics/État diminuent par ailleurs. Au global pour l'UL, le BI 2021 augmente de 40 k€ par rapport au BR 2020 (614 M€), soit rien.

Les dépenses de personnel augmentent de 8,1 M€ : +2,3 M€ liés à la LPR, et +0,6 M€ pour les contrats doctoraux, financés par l'État. +2,8 M€ liés au GVT, +1 M€ de modifications du référentiel liées au Covid, l'augmentation du CET ne sont pas pris en charge et représentent + 4M€. La MS croît de 1,6% par an, moitié à charge de l'Établissement.

Dans les dépenses d'investissement : la moitié des 43,1 M€ d'AE (23,1 M€) est liée au plan pluriannuel d'investissement immobilier, avec des opérations décalées du fait de la crise sanitaire, des opérations devant être terminées en 2021 du fait de la fin du CPER. Et on rajoutera en BR 23 M€ alloués dans le cadre du plan de relance (mais l'État demande à ce que ce ne soit pas au BI).

Dépenses de fonctionnement : 96,5 M€ d'AE, soit +7,1 M€ par rapport à 2020. Il y a beaucoup de reports de 2020, mais quelle faisabilité ? Les transferts de masses possibles entre fonctionnement et investissement sont pratiques, mais nous empêchent d'avoir une prévision budgétaire exacte. Les gains d'achats sont devenus faibles sur les marchés globalisés, on constate même que certains marchés renégociés repartent à la hausse. Les enveloppes EMEB (23,8 M€) sont contraintes volontairement compte-tenu des moyens que nous pouvons dégager.

Le solde budgétaire est négatif, à -19,6 M€, du fait des variations liées aux opérations pluriannuelles : nous avons reçu les financements en 2020, les dépenses auront lieu en 2021. Le solde des opérations non budgétaires est de -4,2 M€ notamment par le remboursement du capital de l'emprunt BEI et les opérations au nom et pour compte de tiers (versement en 2021 à nos partenaires de subventions reçues en 2020 à l'UL). Un prélèvement de 23,8 M€ sur la trésorerie est attendu fin 2021, soit une trésorerie de 70,2 M€ fin 2021.

Le résultat prévisionnel est présenté avec un déficit initial de 2,76 M€. La Capacité d'Auto-Financement (CAF) est à 8,84 M€ pour le budget principal de l'UL (-6 M€ par rapport à 2020), ce qui ne représente que 25% de nos investissements sachant que l'État met un ratio prudentiel à 30%. Un prélèvement sur le FdR de 13,5 M€ est prévu, avec +2,9 M€ pour le financement des Partenariats Public Privé. Ceci conduit à un FdR de 137,4 M€ visé fin 2021 (mais seulement 63,9 M€ hors part bloquée pour les PPP).

Le budget 2021 est soutenable, on peut soutenir les engagements pris, on serait à 42 jours de charges décaissables fin 2021. Mais notre programme immobilier est fortement sous contrainte. Il est impératif de redresser rapidement la situation financière de l'Établissement, notre modèle économique pose problème, il faut donc soit augmenter les moyens mutualisés, soit mieux maîtriser la masse salariale et les EMEB.

Une représentante du Collège A conclut qu'on s'en sort donc en 2021 au prix d'efforts ?

VP CA : oui, au prix d'ajustements sur les enveloppes EMEB pas tenables à long terme (arrêter de financer le nettoyage des vitres reporte des dépenses qui seront plus importantes à moyen terme). Nos recettes ne suffisent plus à équilibrer la MS et les EMEB.

Un représentant BIATSS souhaite savoir quelle signification donner à la transformation de l'administration support. Il répète que le gel des postes va mettre à plat les personnels. Ne peut-on pas réduire d'abord les dépenses de fonctionnement ?

Président : sur les fonctions support, il y a une réflexion, mais cela se fera en plusieurs années ; concernant le gel des postes, on est d'accord, mais on n'a pas les moyens de faire mieux. Le GVT est lié uniquement aux promotions des personnels et à leur passage d'échelons. Pour le moment, contrairement à d'autres établissements, nous n'avons pas bloqué les promotions. Cela fait 10 ans que nous sommes dans cette difficulté, sachant que le GVT global de l'État est autour de 40 M€. Concernant les réductions de dépenses, ce sont aussi les composantes qui pratiquent des dépenses, on trouvera toujours des dépenses effectuées à mauvais escient. Mais il ne faut pas généraliser à partir de quelques abus... Notre dotation de fonctionnement a très peu varié depuis 2011, voire baissé avec l'inflation.

**Votes sur le point 5 : 3 abstentions, autres pour**

**Votes sur le point 5a : 3 abstentions, autres pour**

**Votes sur le point 5b : 3 abstentions, autres pour**

***Votre représentant s'est prononcé pour ce point. Le SNPTES déplore autant que les autres les gels de postes, mais limiter les promotions des collègues, générer un budget artificiellement négatif pour l'Université, et passer sous tutelle du Rectorat ne seraient pas de bonnes réponses.***

## **6. Programmation des achats 2021-2024**

DGS : à noter que l'État engage un plan d'économies d'achat d'un milliard d'euros pour les universités les plus concernées, dont bien sûr l'UL. Donc dès 2021 l'État nous accompagne pour réduire notre subvention de fonctionnement.

**Vote : unanimité pour.**

### **6bis. Modification de la délibération relative à la remise de cadeaux au titre de l'année 2020**

VP CA : c'est une anticipation d'une modification de réglementation qui s'annonce.

Un représentant du Collège B demande pourquoi on n'offre pas, comme dans les autres établissements, un chèque cadeau systématique pour les enfants de moins de 16 ans des personnels?

Président : on l'a fait cette année, sachant qu'il faut faire un peu de contorsions pour éviter que ces chèques cadeaux ne deviennent de la rémunération accessoire. Mais ici, ce n'est pas le même cadre.

**Vote : unanimité pour.**

## **Ressources Humaines**

### **7. Campagne d'emplois 2021**

VP RH : souhait de publier le maximum de postes possibles, mais avec les ressources en MS disponibles. On peut publier 70% des postes d'enseignants-chercheurs. 6% des postes BIATSS en directions opérationnelles sont prélevés (3 postes). Les emplois BIATSS sont publiés en fonction de la GPEEC, et pas forcément reproduits à l'identique.

63. postes d'EC sont publiés et 12 postes d'enseignants.

74 postes BIATSS publiés, dont 61 postes de droit commun, 9 BOE, etc. 79 postes non publiés (mais la plupart sont occupés par des contractuels).

La campagne 2021 est concertée, très peu d'arbitrages ont eu lieu. Deux sources de difficulté : les sites délocalisés, avec une stratégie enseignement/recherche difficile à établir, ainsi que les disciplines avec déséquilibre recherche (forte) et pédagogie (peu de besoins).

Un représentant BIATSS considère que l'AENES est sacrifiée, et qu'on veut la faire disparaître.

Président : on en est conscient, on envisage même des passages de personnels AENES vers des postes ITRF. Pour publier des postes, il faut que les concours soient organisés, et ce n'est pas l'Université qui les organise. Par ailleurs, la reconnaissance des postes AENES dans l'ESR est mal reconnue par l'Éducation Nationale.

Un représentant des Collectivités signale la problématique d'un poste publié au LCOMS. S'en suit un débat relativement long sur ce seul poste.

**Vote : 2 contre, 6 abstentions, autre pour.**

***Votre représentant s'est abstenu du fait du sort réservé aux postes AENES, même si nous entendons les difficultés de l'Établissement.***

## **8. Régime indemnitaire dans le cadre spécifique de la veille sanitaire au-delà des missions statutaires**

**Vote : 3 contre, 1 abstention, autres pour.**

*Votre représentant s'est prononcé contre cette prime du fait de son caractère flou et discrétionnaire.*

## **9. Mise en place de l'expérimentation du télétravail ponctuel**

VP RH : présentation du dispositif télétravail ponctuel + télétravail pour circonstances exceptionnelles (événement climatique, grève des transports). Forfait de 30 jours sur l'année, cumulable avec le télétravail régulier.

Expérimentation à partir de janvier, avec un forfait de 20 jours (de janvier à août 2021).

Votre représentant demande si cela ne va pas se percuter avec le travail à distance actuel dans le cadre de la crise sanitaire. Pourra t'on tirer des conclusions de cette expérimentation ?

DRH : entend bien la remarque ; cela sera ouvert à tous et pas sur un panel comme dans la première phase, on a souhaité laisser les 2 modalités, on verra à l'usage, de toute façon on ne sait pas comment l'épidémie va évoluer.

Vote groupé avec le point 14 : cf. point 14

## **10. Modalités de travail en vue de l'avancement des personnels BIATSS**

Président : tentative transitoire de conserver un fonctionnement à l'identique du traitement des dossiers BIATSS

Votre représentant remercie le Président pour ses engagements à conserver un échange large dans le classement des dossiers des personnels.

**Vote : 1 contre, 2 abstentions, autres pour.**

*Votre représentant s'est bien entendu prononcé pour ces modalités, le SNPTES ne pouvant qu'approuver un traitement aussi paritaire que possible des promotions des personnels BIATSS. Nous nous étonnons quelque peu que les oppositions proviennent d'autres OS qui devraient partager nos préoccupations.*

## **11. Plan de formation 2021 des personnels**

Point reporté

## **12. Validation des Acquis d'Expérience (VAE) : nouvelle proposition de prise en charge**

Point reporté

### **13. Conclusions du GT Prévention du harcèlement chez les doctorant(e)s (information)**

VP Egalité Diversité Inclusion : présente les grandes lignes du dispositif. 3 GT vont se mettre en place pour proposer des solutions (renforcement du rôle des labos, communication, formation).

### **14. Modalités d'élaboration du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : calendrier, méthode de travail**

**Vote groupé sur les points 9 et 14 : unanimité pour.**

### **International**

#### **15. Politique d'exonération des Droits d'inscription Différenciés des étudiants extracommunautaires - années universitaires 2021-2022 et 2022-2023**

VP international : nous avons eu 2 années d'exonération partielle en attente du retour du Conseil d'État sur le texte. Ce dernier est validé, nous devons donc voter sur des modalités déjà présentées l'an dernier mais non votées à ce moment là, en attente de l'avis du Conseil d'État.

Grandes règles : pas de règles trop complexes ; concentrer la politique d'exonération sur les néo-entrants master (en licence, ils peuvent trouver des formations équivalentes hors France) ; attention particulière à la francophonie et aux pays les moins avancés au sens de l'ONU.

Pour la francophonie, on propose la liste des pays membres de l'organisation mondiale de la francophonie, plus large que la liste officielle des pays francophones.

Pour l'exonération : il s'agit des étudiants entrant en néo-entrants en M1 (pas M2). Des simulations montrent que 3900 exonérations partielles sont possibles, avec les exonérations déjà prononcées, on en serait déjà à 3600 exonérations, donc un volume potentiel de 300 exonérations est encore disponible, ce qui permet d'absorber les étudiants concernés ci-dessus (à priori 178).

Il faudra également proposer un modèle d'utilisation des nouvelles ressources générées par les inscriptions des étudiants non exonérés, qui doivent être fléchées sur l'accueil international (logement, français langue étrangère, etc.)

Président : l'idée est bien d'avoir des leviers afin de ne pas être dans l'impossibilité d'exonérer à un moment.

Un représentant étudiant demande si on ne pourrait pas faire un peu plus large, pourquoi pas exemple éliminer systématiquement les L3 ? Est-ce que l'Établissement va encourager la mise en place de conventions au tarif universitaire classique ? La crise risque de faire augmenter les demandes d'exonération, y compris de la part des étudiants français.

VPI : c'est justement à cause de la crise que nous ne voulons pas ouvrir trop largement afin de garder des volants d'exonérations sur critères sociaux.

Président : en 2021 ce sera encore compliqué car on aura toujours des effets de la crise, et il est difficile de prévoir en avance ce que cela va donner sur différentes filières. À la rentrée 2022, on pourra tirer des conclusions. Le vote se fait d'ailleurs pour 2 ans.

VPI : effectivement, quand des conventions sont signées, c'est le plus souvent soit sur des doubles diplômes (donc pas de doubles droits) soit au tarif universitaire classique.



Un représentant du Collège A note qu'on évoque les Bac+5 mais on n'a pas inclus les Écoles d'ingénieurs dans le dispositif.

VPI : le Collégium L-INP a été sollicité, mais n'a pas participé au groupe, laissant entendre que des droits plus élevés pour leurs étudiants ne leur posaient pas de soucis, cela étant déjà pratiqué dans une des Ecoles du Collégium.

Président : on ne peut pas réduire à un an cette mesure, car on aura des retours seulement en novembre 2021, mais on fera un point au CA à ce moment, et on verra si on doit modifier le texte pris.

**Vote : 5 abstentions, autres pour.**

### **16.Participation de l'Université de Lorraine au Groupement d'Intérêt Public « Maison Grand Est Europe » (GIP MGEE)**

Président : la Région Grand Est a proposé à l'UL et d'autres partenaires de faire partie d'une Maison du Grand Est à Bruxelles (GIP), permettant une meilleure représentation du Grand Est auprès de l'Union Européenne. C'est une structure disposant de la personnalité juridique, interface entre la Région, les territoires, les institutions et les acteurs européens.

**Vote : 2 abstentions, autres pour.**

### **Vie Institutionnelle**

#### **17.Intégration organique de l'école des sages-femmes du CHRU de Nancy à l'Université de Lorraine**

DGSA : ce point avait reçu une autorisation de principe lors du CA de juillet 2020. Actuellement, les relations sont étroites avec l'École de sages-femmes de Nancy, mais la structure est rattachée au CHRU même si ses étudiants sont étudiants de l'UL. Ce qui change, c'est que l'École passe sous tutelle de l'UL, l'agrément est transféré, les personnels sont mis à disposition, son budget (723 k€ en 2019) est intégré à celui de l'UL, ses moyens matériels sont intégrés au patrimoine de l'UL.

Conséquences : la faculté de médecine devient faculté de médecine, maïeutique et métiers de la santé, l'École devient département universitaire de maïeutique, elle déménage au sein du Campus Brabois Santé.

Un représentant du Collège B note que Metz encore une fois n'est pas concerné par cette intégration, ce qu'on peut regretter.

Président : un travail sur le contenu des enseignements est partagé entre les 2 Écoles. Mais le CHR Metz ne souhaite pas le transfert, même si les étudiants le souhaiteraient. La porte reste ouverte.

Un représentant étudiant fait remarquer que les salles de Brabois utilisées par les étudiants de maïeutique sont considérées comme vétustes, est-ce que quelque chose est prévu ?

Président : on les refait au rythme où on peut sur l'ensemble des composantes.

## **18. Adhésion 2021 au Réseau Figure**

### **18bis. Convention de cession de matériel informatique entre l'Université de Lorraine et le CROUS Lorraine**

### **18ter. Participation de l'Université de Lorraine à l'Alliance « Agreenium » : convention de coordination territoriale**

**Vote groupé sur les points 17 à 18ter : unanimité pour.**

## **Vie Universitaire**

### **19. Répartition 2021 de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)**

VP CVU : les règles de répartition de la CVEC sont votées pour 3 ans, mais doivent être revues cette année suite à la crise sanitaire. Proposition de sécuriser les projets dits « structurants », portés par les services, soutenir les projets étudiants, engager des étudiants pour le tutorat, en s'inscrivant dans les priorités nationales, qui portent sur la santé et notamment la santé mentale.

### **20. Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : attribution de subventions aux associations et aux organisations étudiantes au titre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) – 5ème session de 2020**

Un représentant du Collège B rappelle la situation informatique précaire de certains étudiants des IFSI.

VP CA : ils peuvent venir sur rdv dans les locaux de l'UL.

**Vote groupé sur les points 19 et 20 : unanimité pour.**

## **Formation & Insertion Professionnelle**

### **21. Modalités d'admission 2021**

### **22. Ouverture de formations par apprentissage**

### **23. Création du Diplôme Universitaire (DU) Pratique et enseigner l'allemand à l'école, au collège et au lycée**

### **24. Création du Diplôme Universitaire (DU) Victimologie**

**Vote groupé sur les points 21 à 24 : unanimité pour.**

## **25. Demandes d'accréditation de « Bachelors Universitaires de Technologie »**

VP CF : les DUT deviennent l'an prochain Bachelors Universitaires de Technologie (BUT). Actuellement 8000 étudiants dans les IUT : 6000 en DUT, 2000 en LP, une centaine en DU, pour 36 départements (1 département = 1 spécialité). 24 spécialités sont définies au niveau national.

La LP rénovée confère le grade de licence, elle correspond à un niveau de 180 crédits ECTS. Les 120 premiers crédits donnent toujours accès au DUT. L'objectif est d'au moins 50% des étudiants sortant en insertion professionnelle.

Les 24 spécialités actuelles de DUT restent spécialités de BUT, la DGESIP ayant défini des parcours (78 possibles). Nous devons voter les parcours proposés à l'UL dans Parcoursup, il est proposé 103 parcours, dont 65 différents. En 2023, ce sera la rentrée du BUT3, il faudra recalculer l'offre de LP en phase avec celui-ci.

Une représentante du Collège A s'avoue très irritée par rapport au MESRI qui fait encore une fois passer un dossier à la hussarde dans des conditions de temps et de pression sur les collègues. On fait afficher toute une série de parcours, on risque d'avoir des étudiants dans des parcours qu'on ne pourra ouvrir vu que les moyens ne nous seront pas donnés. Ne comprend donc pas le processus.

Un autre représentant du Collège A s'interroge sur l'influence de l'ouverture de ces BUT sur les formations existantes dans les UFR de Sciences. Aura-t-on des vases communicants ?

Directeur du Collégium Technologie : a priori on ne va pas enlever des candidats à l'entrée des licences, et les envies de continuer au-delà du DUT perdureront, donc cela ne devrait pas perturber le système.

Président : ceci dit, il y a volonté d'augmenter les bacheliers technologiques en entrée des BUT. Par ailleurs, les parcours étant différents de ce qui existe aujourd'hui, l'entrée en BUT3 sera conditionnée par une spécialisation à partir du 3<sup>ème</sup> semestre. Cela modifiera donc forcément les flux à terme.

**Vote : 3 contre, 1 abstention, autres pour.**

### **Recherche & Valorisation**

## **26. Modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) 2021 : évaluation, taux et critères d'attribution**

**Vote : 1 abstention, autres pour.**

## **27. Nombre de semestres « Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques » (CRCT) pour l'année universitaire 2021-2022**

## **28. Mise en place d'une Commission Locale de Déontologie relative à la valorisation et aux partenariats public-privé**

VP CS : rentre dans le cadre du code de la recherche. Permet de cadrer 3 dispositifs : concours scientifique et participation au capital social de l'entreprise ; création d'entreprise ; participation aux organes de direction d'une société commerciale. Ces 3 dispositifs nécessitent une autorisation préalable de l'employeur. La commission doit aider l'établissement à prendre sa décision.

Il est également demandé de désigner Sarah WEBER, Directrice de la DAJ, comme déontologue de l'UL pour 2 ans supplémentaires.

A la demande des administrateurs, la présence d'au moins une personne extérieure à l'UL est rendue obligatoire.

**Vote groupé sur les points 27 et 28 : unanimité pour.**

### **Hygiène & Sécurité**

#### **29. Bilan 2019 Santé et Sécurité au Travail**

#### **30. Programme d'Action 2020-2021 de Prévention des Risques Professionnels**

Directrice DPSE : travail concerté avec le CHSCT. 19 actions de prévention identifiées, portant sur le pilotage de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, la prévention de risques professionnels particuliers, le service compétent en radioprotection, la prévention médicale.

**Vote groupé sur les points 29 et 30 : unanimité pour.**

Fin du CA : 17h00

Votre représentant au CA de l'UL

B. Dussoubs